

MAIRIE DE TINTÉNIAC

(35190)

Tél. : 02 99 68 18 68

Fax. : 02 99 68 05 44

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 17 février 2023

DATE de convocation et d'affichage

10 février 2023

DATE de publication de la délibération

24 février 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 22

Votants 27

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; MM. et Mmes BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, Adjoint ; MM. et Mmes ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, FOUCHARD Fabrice, GORON Maxime, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés :

Mme GIOT Stéphanie donne pouvoir à Mme DELVILLE Nathalie.

M. LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à M. QUENOUILLE Roger.

Mme BLANDIN Béatrice donne pouvoir à Mme MORIN-LOUVIGNY Isabelle.

M. BAZIN Denis donne pouvoir à M. DEHEEGER Vianney.

Mme GARÇON Isabelle donne procuration à M. Blaise TOUZARD

Secrétaire de séance : Mme Martine ARRIBARD a été désigné secrétaire de séance à qui il est adjoint un auxiliaire, Sophie CONGRAS.

N°170223-7 : D.E.T.R. 2023 - Demande de subvention pour l'extension du cimetière.

Monsieur le Maire informe que le guide des opérations éligibles au titre des financements DETR 2023 a été transmis par la Préfecture et que parmi les opérations susceptibles d'être financées, les travaux d'extension du cimetière pourraient bénéficier d'une participation à hauteur de 30%.

Un dossier de demande de subvention a été déposé sur le portail Démarches Simplifiées. Cependant le plan de financement doit être validé par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR 2023 au vu du plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID : 035-213503378-20230217-DELIB170223_7-DE

Coût estimatif de l'opération
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis et l'APP, la délibération et le plan de financement

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Sous-total MOE/Études		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Travaux préparatoires		10 000 €		
Mélange Terre/Pierre		7 900 €		
Terrassement supplémentaire		8 640 €		
Mise en forme des espaces verts - terrassements		11 640 €		
Démolition de murs		5 000 €		
Création d'un réseau d'eaux pluviales		8 150 €		
Borne de récupération d'eaux pluviales		3 000 €		
Cuve de récupération d'eaux pluviales		5 000 €		
Clôture paysagère		2 800 €		
Murs en moellons		33 000 €		
Emmarchement		5 000 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		100 130,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		100 130,00 €	0,00 €	0,00 €
TVA		20 026,00 €		
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (TTC)		120 156,00 €		
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR		sollicité	30 039,00 €	30,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public	30 039,00 €	30,00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		70 091,00 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Participation du maître d'ouvrage			70 091,00 €	70,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			100 130,00 €	
TVA			20 026,00 €	
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (TTC)			120 156,00 €	
Reste à charge Brut pour la collectivité			90 117,00 €	
Reste à charge après récupération du FCTVA (Taux : 16.404%)			86 832,00 €	

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID : 035-213503378-20230217-DELIB170223_7-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **de solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 à hauteur de 50 % pour l'extension du cimetière.**
- **d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus.**
- **de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches en ce sens.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance Martine ARRIBARD
	

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le : 24 février 2023

De sa publication sur le site Internet de la commune le 24 février 2023

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Affiché le

ID : 035-213503378-20230217-DELIB170223_7-DE